

DD/ab

**ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ÉLÈVES
AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AUX CONSEILS D'ÉCOLES**

***SCHOOL COUNCIL ELECTIONS & PRIMARY SCHOOL COUNCIL ELECTIONS
FOR PARENTS REPRESENTATIVES***

**Vendredi 24 septembre 2021 à 16h00
Friday 24th September 2021 at 4pm**

Date limite pour la production des listes de candidature pour chaque association de parents d'élèves
Deadline to lodge the statements of candidates

**Lundi 27 septembre 2021 à 12h00
Monday 27th September 2021 at 12pm**

Date limite pour la production des professions de foi des candidats pour chaque association de parents d'élèves
Deadline to lodge the lists and statements of candidates

**Vendredi 1^{er} et lundi 4 octobre 2021
Friday 1st and Monday 4th October 2021**

Mise sous pli par les associations de parents d'élèves / Mailing by the parents' associations

- Les 1^{er} et 4 octobre dans chaque école primaire pour les élections aux conseils d'écoles
- Le 4 octobre en salle Churchill pour les élections au conseil d'établissement

**Du mardi 19 à 9h00 au jeudi 21 octobre 2021 14h
From Tuesday 19th 9am to Thursday 21st October 2020 2pm**

Procédure de vote en ligne exclusivement
Online voting exclusively

**Jeudi 21 octobre 2021
Thursday 21st October 2021**

Dépouillement et publication des résultats
The results will be displayed on the same day

DD/ab

Le 8 septembre 2021

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ET AUX CONSEILS D'ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Du mardi 19 octobre à 9h00 au jeudi 21 octobre 2021 à 14h00, vous êtes appelés à élire vos représentants au Conseil d'Etablissement du lycée et, si vous êtes parents dans une des écoles annexes, vos représentants au conseil d'école (1 scrutin par école + 1 scrutin pour l'ensemble de l'établissement).

Le scrutin se déroulera de façon électronique.

Vous recevrez, à partir du 5 octobre, toutes les instructions par courrier.

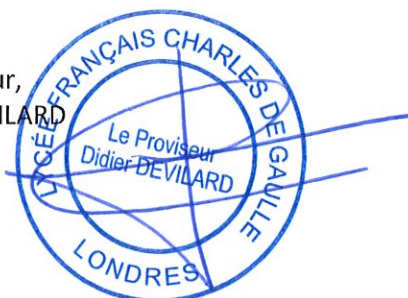
Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque parent est électeur et éligible sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Permettez-moi d'insister sur l'importance de votre participation à ces élections. En effet, les représentants que vous désignerez seront appelés à participer, en siégeant au Conseil d'Etablissement et/ou dans les conseils d'école, à toutes les décisions qui concernent le fonctionnement de nos structures.

Avec leur aide et celle des délégués de parents aux conseils de classe et aux différentes commissions, nous souhaitons approfondir le nécessaire dialogue entre l'établissement et les familles.

Votre vote témoigne de l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement de l'établissement.

Le Proviseur,
Didier DEVILARD



DD/ab

**NOTE AUX PARENTS DU LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE
ET DE SES ANNEXES**

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément à la circulaire AEFÉ 1539 du 4.07.2019, nous vous informons qu'une opération électorale en vue de l'installation du Conseil d'Etablissement pour l'année 2021-2022 va être mise en place selon les modalités suivantes :

Lundi 27 septembre 2021 à 12h :

Date limite pour la publication des listes de candidature par les parents d'élèves qui doivent être remises auprès du Secrétariat du Proviseur. Les listes doivent comporter au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir, peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Nombre de sièges au Conseil d'Etablissement : 7 sièges.

L'ordre de présentation sur la liste détermine l'attribution des sièges.

Sur cette liste doivent apparaître dans l'ordre le nom de famille du parent candidat, son prénom, le nom de l'élève aîné dans l'établissement et sa classe. La signature du candidat est obligatoire.

La publication de la liste électorale est prévue pour le lundi 20 septembre 2021 et sera consultable au Secrétariat du Proviseur.

A partir du 5 octobre 2021 :

Communication de la procédure électorale aux parents d'élèves. Cette procédure est envoyée par courrier aux parents.

Du 19 à 9h au 21 octobre 2021 à 14h :

Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Etablissement.

21 octobre 2021 en fin d'après-midi : Publication des résultats.

Le Proviseur,
Didier DEVILARD

